



AFFICHAGE

<p style="text-align: center;">POSTE PERMANENT DÉPOURVU DE SON TITULAIRE 2010-PM-PER-012</p>
--

DATE : Le 9 mars 2010

TITRE : Agent (e) de prévention

SERVICE : Incendie

DIVISION : Prévention

SALAIRE: De 16,19 \$ à 24,29 \$

NATURE DE LA FONCTION :

Sous la supervision du chef de division prévention, l'agent (e) de prévention est responsable de l'application de l'ensemble des activités reliées aux mesures préventives en relation avec la mission, les valeurs, les enjeux, les orientations organisationnelles et ministérielles.

En rapport à la loi 2000, chapitre 20 ainsi que les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, l'agent de prévention applique et gère ses dossiers notamment dans les domaines suivants; l'analyse des incidents, l'éducation du public, la réglementation et l'inspection périodique des risques.

EXIGENCES :

- Détenir un diplôme en techniques de prévention des incendies (DEP intervention en sécurité incendie, AEC en prévention incendie ou certificat en technique de prévention incendie) ou tout autre combinaison de formation et d'expérience dans le secteur des incendies sera considéré;
- Être titulaire d'un permis de conduire de classe 4A valide et reconnu;
- Posséder le cours du programme de formation technique en chauffage à combustible solide.
- Posséder une expérience de deux (2) années dans un service d'incendie serait un atout ;

LES PERSONNES INTÉRESSÉES DOIVENT POSER LEUR CANDIDATURE, **PAR ÉCRIT**, ET LA FAIRE PARVENIR AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES AU PLUS TARD LE 9 AVRIL 2010.

Par la présente, je certifie avoir affiché le poste du 9 mars au 9 avril 2010 inclusivement.

Signature du directeur du service ou de son représentant

Prière de retourner cette copie au Service des ressources humaines **à la fin** de la période d'affichage.